



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
11 novembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Vingt-septième session
Genève, 13-15 octobre 2010

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa vingt-septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 13 au 15 octobre 2010

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Conclusions concertées | 2 |
| II. Résumé du Président | 4 |
| A. Déclarations liminaires | 4 |
| B. Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises | 5 |
| C. Questions relatives aux informations sur les changements climatiques publiées par les entreprises | 13 |
| D. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise | 14 |
| E. Activités d'autres organisations | 14 |
| III. Questions d'organisation | 16 |
| A. Élection du bureau | 16 |
| B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux | 16 |
| C. Résultats de la session | 16 |
| D. Adoption du rapport | 16 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session | 17 |
| II. Participation | 18 |

I. Conclusions concertées

Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa vingt-septième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) de la CNUCED a mis l'accent sur le rôle essentiel que jouait le secteur privé en aidant les États membres à atteindre leurs objectifs de développement économique et social, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi souligné la nécessité que les entreprises publient des informations de qualité afin de faciliter la mobilisation de ressources financières intérieures et internationales et de susciter la confiance des investisseurs. Le Groupe d'experts a pris note des problèmes d'application posés par le nombre croissant de normes et de codes internationaux promulgués au sujet de l'information publiée par les entreprises, et a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche cohérente en matière de renforcement des capacités dans ce domaine.

2. Au cours de leurs délibérations sur ce point de l'ordre du jour, les représentants ont examiné les éléments essentiels d'un cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations financières et non financières de qualité par les entreprises, notamment le cadre juridique et réglementaire, le cadre institutionnel, les capacités humaines et le processus de renforcement des capacités, ainsi que des méthodes éventuelles d'évaluation des capacités des entreprises de publier des informations au niveau national. Des représentants ont exprimé leur gratitude au groupe consultatif pour ses travaux sur le cadre susmentionné, ainsi qu'au secrétariat de la CNUCED pour l'exhaustivité et la qualité louable des réunions-débats organisées et de la documentation établie pour la session.

3. En conclusion de ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est convenu que le document sur l'élaboration d'un cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises illustre bien les principaux éléments des capacités en jeu dans le domaine considéré. Il a prié le secrétariat de la CNUCED d'établir la version finale de ce document en tenant compte des débats de la vingt-septième session de l'ISAR, et de le lui présenter à sa vingt-huitième session pour examen. Le Groupe d'experts a aussi examiné l'utilité de l'élaboration d'outils d'évaluation des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités, ainsi que les priorités du processus de renforcement des capacités. Il a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre la mise au point d'une méthode d'évaluation, en consultation permanente avec le groupe consultatif. Et il a aussi estimé que les études de cas portant sur un pays, en particulier un pays en développement, ainsi que l'organisation de tables rondes dans différentes régions du monde, pouvaient être des moyens utiles de sensibiliser aux principaux problèmes que posent le renforcement et l'évaluation des capacités et aux solutions possibles. À cet égard, l'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de commencer à créer une base de données des bonnes pratiques sur le renforcement des capacités en matière de comptabilité et d'information.

Publication d'informations relatives aux changements climatiques par les entreprises

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-sixième session et au paragraphe 156 de l'Accord d'Accra, le Groupe d'experts a axé ses délibérations sur les perspectives et les enjeux de l'adoption d'une approche harmonisée au niveau mondial en ce qui concerne la publication d'informations relatives aux changements climatiques. Il a reconnu qu'une approche harmonisée est nécessaire pour améliorer la qualité des informations publiées par les entreprises sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'intention des décideurs, des investisseurs et des autres acteurs, et pour favoriser la mise en œuvre de politiques reposant sur de faibles émissions de carbone telles que les systèmes «de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission» et les taxes sur le carbone. Les représentants ont félicité les intervenants d'avoir mis en évidence les éléments essentiels de cette question et d'avoir ébauché des options pragmatiques pour poursuivre les travaux dans ce domaine.

5. Rappelant qu'il avait fait œuvre de pionnier en matière d'information environnementale puisque ses travaux dans ce domaine remontaient à la fin des années 1980, le Groupe d'experts a prié la CNUCED, en tant que tribune intergouvernementale neutre et unique en son genre, de poursuivre sa contribution au cadre de publication d'informations environnementales, en particulier en rapport avec les changements climatiques, afin de promouvoir une approche harmonisée entre les États membres. Il est convenu que la CNUCED devrait continuer de coordonner ces travaux avec d'autres initiatives internationales lancées dans le domaine de la publication d'informations relatives aux changements climatiques et avec des acteurs des secteurs privé et public, et devrait rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine à sa vingt-huitième session.

Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

(Point 4 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a réaffirmé l'importance de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise en vue d'attirer l'investissement et de promouvoir une croissance économique durable et stable. L'ISAR a admis que la publication d'informations de qualité dans ce domaine est utile aux décideurs, aux actionnaires et aux autres acteurs.

7. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-sixième session, l'ISAR a examiné, à sa vingt-septième session, les résultats de l'examen annuel de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise. Il s'est félicité de la qualité des travaux de recherche en cours et a noté que ceux-ci contribuent à renforcer les travaux antérieurs de l'ISAR dans ce domaine, en apportant des données et des analyses importantes qui permettent d'effectuer des comparaisons internationales et de partager l'expérience acquise par chaque pays. Le Groupe d'experts a prié la CNUCED de continuer à mettre l'accent sur la publication d'informations pertinentes à l'intention des décideurs, des investisseurs et des autres acteurs, et de mener des études de cas sur les pays en partenariat avec des institutions locales, lorsque cela était possible.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a souhaité la bienvenue à tous les participants à la vingt-septième session de l'ISAR. Il a indiqué que la publication de rapports fiables et comparables par les entreprises contribuait à la circulation des ressources financières entre les pays et jouait un rôle fondamental dans la stabilité de l'économie mondiale. Il a noté que le Groupe des vingt ministres des finances et gouverneurs de banques centrales (G-20) avait admis la nécessité de disposer d'un jeu unique de normes comptables de qualité. En outre, le Secrétaire général a évoqué la corrélation entre un bon système de publication d'informations par les entreprises et la possibilité de mieux faire face aux menaces économiques potentielles. Il a souligné qu'un cadre solide pour le renforcement des capacités des entreprises de publier des informations représentait une première étape en vue d'aider les pays du monde entier – en particulier les pays en développement – à adopter et à appliquer de manière effective des normes dans ce domaine. En ce qui concerne la publication d'informations relatives aux changements climatiques, le Secrétaire général s'est exprimé sur la nécessité d'harmoniser les informations à communiquer sur les émissions de gaz par les entreprises. Il a aussi dit que la publication par les entreprises d'informations exactes à ce sujet jouait un rôle essentiel dans la promotion d'activités économiques vertes.

2. Le secrétariat a communiqué des informations sur les travaux que la CNUCED avait menés en rapport avec l'ISAR. L'orateur a mis l'accent sur la pertinence de l'ISAR en tant qu'organe spécialement chargé d'examiner les questions relatives à la comptabilité et à l'information au sein du système des Nations Unies. Il a souligné que l'amélioration des normes comptables et des obligations en matière d'information étaient devenue essentielle suite à la crise financière. Il a fait observer qu'actuellement de nombreux pays, dans le monde entier, appliquaient des normes internationales d'information financière (IFRS) ou adoptaient des mesures qui aboutissaient à s'en rapprocher. Les travaux sur le cadre pour le renforcement des capacités étaient donc essentiels en vue d'aider les pays en développement à améliorer leurs institutions et leurs capacités techniques. L'orateur a aussi donné des précisions sur l'attention croissante que recevait la publication d'informations non financières, et la contribution que l'ISAR y apportait par le biais de ses documents d'orientation. Enfin, il a évoqué l'importance de la publication d'informations relatives aux changements climatiques, thème qui devait être examiné à la présente session de l'ISAR.

3. La principale intervenante, qui représentait le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et était Directrice de la stabilité financière à la Banque de France, a souligné la nécessité de publier des informations financières fiables et exactes afin de renforcer l'économie. Elle a déclaré qu'en raison de la crise financière, les activités de normalisation étaient devenues un élément essentiel de la stabilité financière. Elle a noté, par exemple, que le G-20 avait demandé aux organes internationaux de normalisation de coopérer étroitement avec les autorités de supervision prudentielle et les autres organismes de réglementation. Au sujet du renforcement des capacités, elle a fait observer que pour que l'application des normes comptables soit efficace et cohérente, il fallait disposer de comptables qualifiés capables de produire des rapports de qualité. L'intervenante a aussi insisté sur la relation forte qui existait entre les entités financières et le niveau macroéconomique. Elle a évoqué la nécessité de refléter les modèles commerciaux et l'état de l'économie dans les normes comptables. Elle a dit que l'information financière devrait s'accompagner d'une meilleure gouvernance d'entreprise, en particulier dans les institutions financières. Elle a fait observer que la crise financière avait illustré l'interaction entre les fonctions de comptabilité, de gestion des risques et de gouvernance d'entreprise. À

cet égard, elle était d'avis que l'information financière devait désormais être considérée dans le cadre plus large de la publication d'informations par les entreprises, afin d'analyser les données financières dans l'environnement où l'entité concernée exerçait ses activités.

4. Le Président a invité les participants à poser des questions. Ceux-ci ont échangé leurs vues et se sont interrogés sur le recours à la juste valeur et sur le rôle des organisations internationales dans le processus de normalisation. Un représentant s'est demandé si le recours à la juste valeur était judicieux pour les actifs à long terme comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'intervenante a répondu qu'à son avis, la juste valeur ne devrait pas être utilisée pour les actifs à long terme, mais plutôt pour les actifs liquides à court terme tels que les instruments financiers.

5. Un autre représentant a fait observer qu'il existait de nombreux organismes internationaux tels que la CNUCED et le Comité de Bâle, mais que les normes internationales étaient publiées par une organisation privée. Il s'interrogeait sur la nécessité de transférer ce processus au secteur intergouvernemental; les normes deviendraient ainsi internationales dès leur élaboration ou leur rédaction, et non pas seulement au moment de leur application. L'intervenante a répondu que cette tâche était exécutée par un organe privé du fait de la très grande technicité des normes. Par contre, leur adoption se faisait à un niveau plus politique; les normes étaient ainsi examinées par les organes nationaux à un stade ultérieur.

B. Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour, en expliquant qu'un groupe consultatif avait été créé pour réfléchir à cette question entre les sessions de l'ISAR. Le groupe consultatif avait tenu une réunion en mai 2010 à Genève, afin d'examiner un projet de note établi par le secrétariat sur le cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises. Après la réunion, la CNUCED avait produit une version révisée de ce document et le groupe consultatif avait formulé de nouvelles observations. La version finale du document (TD/B/C.II/ISAR/56) et son additif (TD/B/C.II/ISAR/56/Add.1) avaient été distribués à tous les participants. Ces documents examinaient les principaux éléments à prendre en compte lorsqu'il s'agissait de renforcer les capacités nationales dans le domaine considéré. Le secrétariat a appelé l'attention des participants sur l'utilisation de l'expression «publication d'informations par les entreprises», en expliquant que, dans ce cas, l'expression englobait les informations aussi bien financières que non financières.

7. Les experts participant à la première réunion-débat de haut niveau ont examiné les tendances récentes en matière de comptabilité et d'information, ainsi que les problèmes de renforcement des capacités qui se posaient dans ce domaine. Le premier intervenant, qui représentait la Global Reporting Initiative, a mis l'accent sur la nécessité de revoir sans tarder les informations financières diffusées par les entreprises. Il a fait observer que les principaux acquéreurs de sociétés cotées en bourse dans le monde entier étaient des fonds de pension et que, par conséquent, les investisseurs étaient intéressés, plus que jamais, par la durabilité des entreprises. Il a noté que les informations financières à elles seules ne suffisaient pas à donner une image fidèle de la situation et des résultats d'une entreprise et que des informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance étaient nécessaires aussi. Il a souligné qu'il était important d'avoir une image complète de la durabilité d'une entreprise. Il a aussi mis l'accent sur le rôle qu'une bonne gouvernance d'entreprise jouait dans la publication d'informations de qualité.

8. L'intervenant suivant, qui représentait la Commission européenne, a donné des informations générales sur l'adoption et l'application des IFRS dans l'Union européenne (UE). Il a fait observer que le règlement (CE) n° 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales (IAS) exigeait que les sociétés cotées en bourse dans l'UE utilisent les normes IAS approuvées pour établir leurs états financiers consolidés. Il a constaté qu'un processus équivalent existait pour les sociétés non communautaires cotées dans l'UE. Il a aussi abordé le processus d'approbation et les critères fixés à cette fin. Il a donné des précisions au sujet d'une étude menée par la Commission sur les états financiers établis pour 2006, dans laquelle on constatait une amélioration globale de la qualité des états financiers établis selon les IFRS en 2006, par rapport à 2005. Il était d'avis que la crise financière avait contribué à inciter l'International Accounting Standards Board (IASB) à modifier la norme IAS 39, que l'IASB procédait, en conséquence, à une refonte générale, en trois phases, et que la première phase avait débouché sur la publication de l'IFRS 9. En outre, l'intervenant a déclaré que l'UE avait décidé qu'une approbation rapide n'était pas possible pour cette norme en raison des trois facteurs suivants: a) la complexité des changements proposés; b) l'élection d'un nouveau parlement et d'une nouvelle commission de l'UE; et c) l'existence de critiques sévères fondées sur des arguments techniques. Il a aussi évoqué d'autres questions comptables essentielles sur lesquelles l'IASB travaillait, telles que la phase II et la phase III de l'IFRS, l'IAS 37 sur les passifs non financiers, la constatation des produits, la location et les systèmes d'échange de droits d'émission. Au niveau international, il a expliqué que l'UE appuyait la création d'un cadre d'information unique pour les sociétés cotées, favorisant la convergence des normes des autres pays avec les IFRS. Enfin, il a évoqué une consultation publique sur les IFRS pour les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'une évaluation législative de leur impact.

9. L'intervenant suivant, qui représentait la Fédération internationale des experts-comptables, a mis l'accent sur le rôle joué par les organisations comptables professionnelles, en contribuant à l'adoption et à l'application des normes comptables internationales, en promouvant les normes et en veillant à leur respect, ainsi qu'en sensibilisant les comptables, en leur délivrant des diplômes et en assurant leur formation. Il a aussi souligné qu'une information comptable et financière de qualité contribuait à améliorer la stabilité financière, à accroître la transparence et le volume d'investissements étrangers directs, à favoriser la croissance économique et à réduire la pauvreté. Il a également fait observer que les gouvernements devraient adopter la méthode de la comptabilité d'engagement, en remplacement de la méthode de la comptabilité de trésorerie. Il a fait observer que la traduction des normes à adopter était un élément essentiel du renforcement des capacités. En ce qui concerne les tendances récentes visant à améliorer l'architecture financière, il a examiné les travaux menés au sujet de la convergence des normes et de la gouvernance des travaux de normalisation, ainsi que les progrès accomplis au sujet de l'adoption de normes internationales d'audit.

10. Un autre représentant a réaffirmé l'importance de la comptabilité d'engagement dans la comptabilité publique, en insistant sur le fait que sans cette méthode, les gouvernements ne constataient pas les dettes et l'information financière était de nature à induire les investisseurs en erreur.

11. Un autre participant a évoqué la nécessité d'une approche intégrée en matière d'information dans laquelle les questions à la fois financières et non financières seraient prises en compte. Il a fait observer que la majorité des sociétés étaient désormais multinationales et que la traçabilité des produits devenait importante. Par exemple, les acheteurs exigeaient des informations concernant l'utilisation des ressources. Les sociétés étaient donc de plus en plus fortement incitées à diffuser une information intégrée. Un autre représentant a noté que l'objectif de la publication d'informations sociales était de s'assurer que les entreprises se comportaient de manière socialement responsable. Il a aussi expliqué que 98 % des sociétés cotées publiaient des rapports sur la responsabilité sociale, mais

qu'aucune comparaison ne pouvait être effectuée. Il fallait donc que les rapports des sociétés sur la responsabilité sociale soient cohérents et comparables.

12. Un représentant a constaté que, dans son pays, la plupart des entreprises étaient très petites, que très peu d'entre elles étaient cotées en bourse et que les informations financières disponibles étaient très restreintes. Il a demandé comment procéder à une harmonisation avec les règles internationales d'information dans les situations de ce type. Il souhaitait aussi savoir si les pays confrontés à des difficultés analogues pouvaient partager leur expérience car cela pourrait les aider à mieux comprendre les problèmes posés. L'un des intervenants a évoqué le processus de jumelage que la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) avait mis en place, dans lequel une organisation comptable professionnelle bien établie dans un pays développé aidait un pays en développement à renforcer les capacités des entreprises de publier des informations.

13. Un autre expert a fait observer qu'en 2004 était entrée en vigueur dans son pays une loi sur l'application des normes comptables par les entreprises ayant une présence publique. Il a précisé qu'il existait de grandes différences entre les normes nationales et les normes internationales. En outre, il a exposé en détail les difficultés que les PME de son pays rencontraient pour appliquer les IFRS. L'un des intervenants a expliqué que les IFRS étaient conçues pour les sociétés cotées, mais qu'une version de ces règles existait pour les PME; il a néanmoins précisé que celles-ci n'étaient pas utiles pour les très petites entreprises, lesquelles devraient suivre les normes comptables locales.

14. Un participant a demandé si un modèle d'audit des rapports publiés sur les questions environnementales et sociales existait. Il souhaitait aussi savoir si ce type d'audit devrait être volontaire ou obligatoire. L'un des intervenants a répondu que la question des obligations en matière d'audit de rapports environnementaux et sociaux était examinée par l'IFAC et plusieurs universités du monde entier. L'intervenant a dit ensuite que l'objectif était que les commissaires aux comptes connaissent mieux les questions sociales et environnementales, afin d'acquérir les compétences nécessaires à la vérification des informations intégrées. Il a aussi indiqué qu'un débat avait lieu sur le fait de savoir si les écologistes devraient être formés à l'audit et collaborer avec les cabinets de comptabilité. Un autre participant a fait observer que le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (qui faisait partie de l'IFAC) mettait actuellement au point une norme d'assurance concernant les émissions de carbone, et qu'il n'existait pas de normes internationales pour l'audit des informations environnementales et sociales publiées.

15. Le Président a présenté les experts participant à la deuxième réunion-débat, consacrée aux aspects réglementaires et institutionnels du cadre pour le renforcement des capacités. Le premier intervenant était le Président du groupe consultatif ISAR-CNUCED sur le cadre pour le renforcement des capacités¹. Il a examiné les principales composantes de ce cadre, notamment les piliers, les étapes différentes (liste de vérification), les éléments, les normes internationales, les documents de référence/d'orientation, ainsi que les jalons et les indicateurs. Le deuxième intervenant, qui occupait le poste de directeur au Ministère des finances de son pays, a examiné le cadre pour le renforcement des capacités du point de vue des pouvoirs publics. Il a noté qu'en raison de son caractère technique, les décideurs avaient souvent du mal à appréhender ce sujet. Il a présenté le cadre d'action stratégique en matière de comptabilité et d'audit qui avait été mis en œuvre dans son pays en 2007. Il a indiqué que ce plan d'action stratégique était comparable au cadre pour le renforcement des capacités. Il a souligné qu'un plan d'action devait être pragmatique et concret. Les phases logiques du plan d'action étaient les suivantes: élaboration des lois applicables, mise en

¹ Voir l'appendice V du document TD/B/C.II/ISAR/56/Add.1, où est reproduite la liste des membres du Groupe consultatif.

place des institutions et mise en valeur des capacités humaines. Les aspects juridiques comprenaient les grands principes du droit, les textes de loi, les procédures, les fonctions et le transfert de l'autorité publique aux institutions compétentes, le cas échéant. L'intervenant était d'avis qu'un système réglementaire efficace reposerait à la fois sur des institutions publiques et sur des institutions privées. Il a déconseillé de mettre en place un système réglementaire qui serait étranger à l'ordre juridique établi dans le pays concerné. Par exemple, l'adoption d'une réglementation fondée sur la *common law* dans un cadre de droit civil entraînerait des problèmes de mise en œuvre. Il était aussi d'avis d'allonger les délais d'application plutôt que de s'efforcer de mettre en œuvre de nouvelles lois lorsque les capacités institutionnelles ou humaines étaient inexistantes. Il a conclu son exposé en insistant sur le fait qu'un système réglementaire devait être soutenu par les plus hauts responsables du pays pour être appliqué avec succès.

16. L'intervenante suivante était Présidente adjointe du Comité des nations en développement de l'IFAC. Son exposé était axé sur les aspects institutionnels du cadre réglementaire, du point de vue des organisations comptables professionnelles. Elle a fait observer que ces organisations pouvaient jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités en: a) étant des «centres d'excellence» sur diverses questions relatives à la politique comptable; b) facilitant l'adoption et l'application des normes comptables internationales; c) sensibilisant les comptables, en leur délivrant des diplômes et en assurant leur formation; d) promouvant les normes déontologiques les plus élevées et en contrôlant leur respect par les membres de la profession. Elle a cerné plusieurs obstacles au perfectionnement des capacités des organisations comptables professionnelles, à savoir: a) la méconnaissance de l'intérêt de la comptabilité; b) les faiblesses de ces organisations; c) l'incapacité d'exercer des activités essentielles. L'intervenante a ajouté que ces obstacles se renforçaient mutuellement. En examinant les solutions possibles, elle a mis l'accent sur les documents d'orientation de l'IFAC relatifs à la mise en place et au renforcement des organisations comptables professionnelles, qui allaient être republiés. Une autre solution possible était la mise en œuvre de plans d'action nationaux découlant du programme de conformité de l'IFAC – reposant sur une autoévaluation – avec les déclarations des obligations des membres. Ce type de plan d'action, conclu entre l'IFAC et un organe membre, donnait la possibilité de cerner les domaines où les obligations n'étaient pas respectées, ainsi que les moyens d'y remédier. Une autre solution possible consistait à promouvoir les relations de tutorat entre les organisations comptables professionnelles de pays développés et celles de pays en développement. L'intervenante a aussi constaté que les organisations comptables régionales jouaient un rôle important en aidant les organisations comptables professionnelles et en favorisant l'échange de connaissances entre les pairs.

17. Au cours du débat qui a suivi, l'un des intervenants a estimé qu'il serait utile de comprendre pourquoi il n'y avait pas d'organisation comptable professionnelle dans certaines juridictions, et a ajouté qu'il serait plus profitable à un pays de renforcer les capacités locales de manière durable plutôt que d'importer des compétences d'autres pays à titre temporaire. Un autre représentant a déclaré qu'il était important de garder à l'esprit que la modification du cadre réglementaire d'un pays était une solution à long terme. Les représentants ont ensuite échangé leurs vues sur la question de savoir s'il était plus important de disposer, en premier lieu, de bons dirigeants ou d'un cadre juridique. De l'avis général, s'il était important de disposer d'abord de bons dirigeants, il ne serait pas possible d'atteindre l'objectif de la publication d'informations de qualité par les entreprises sans un cadre juridique adéquat. Une question a ensuite été posée sur l'importance ou non d'harmoniser la législation nationale et les normes comptables. L'un des intervenants a répondu qu'il n'existait pas de droit type et que les juridictions devraient décider chacune de ce qui leur conviendrait. Les représentants ont aussi échangé leurs vues sur l'importance et les moyens d'associer les acteurs à l'élaboration du cadre réglementaire, par exemple, par le biais de comités directeurs.

18. Un autre intervenant, qui représentait le Conseil fédéral de la comptabilité de son pays, a exposé les changements institutionnels qui s'étaient produits suite à la décision d'appliquer un certain nombre de normes internationales en matière d'information financière, d'audit et de publication d'informations dans le secteur public. Il a fait observer que dans son pays, le processus de convergence avec les normes internationales était devenu irréversible. Il a aussi souligné qu'un jeu unique de normes comptables internationales satisferait mieux les besoins des utilisateurs du monde entier. Il a indiqué qu'en 2005, une nouvelle institution avait été créée sous les auspices du Conseil fédéral de la comptabilité; elle était chargée de mener des travaux de recherche et de donner des avis techniques, en vue de faciliter leur approbation et leur publication ultérieures par les autorités réglementaires du pays, favorisant ainsi la convergence des normes nationales avec les normes internationales.

19. L'intervenant suivant, qui représentait une organisation comptable professionnelle nationale, a examiné les dispositions réglementaires régissant l'information financière et l'audit. Il a expliqué pourquoi il était nécessaire de disposer de normes de comptabilité et d'audit ainsi que d'un code déontologique. On pouvait soit élaborer soi-même ses propres normes soit adopter, approuver ou adapter les normes établies par d'autres. L'intervenant a dit que l'inconvénient de l'élaboration de ses propres normes ou de l'adaptation des normes établies par d'autres était le manque de comparabilité avec les autres juridictions. Il a mis en garde contre l'obligation faite à toutes les entités, quelle que soit leur taille, d'appliquer des normes internationales comme les IFRS ou les IFRS pour les PME. Il a souligné la nécessité de définir par la loi les obligations à respecter pour l'établissement des états financiers. Il a pris note de l'importance de la mise en place de mécanismes de coordination entre organismes de réglementation, en particulier lors de la réforme du système réglementaire. Il a aussi examiné les différents rôles que les organisations comptables professionnelles jouaient dans le cadre réglementaire.

20. Au cours du débat, un représentant a estimé que l'existence d'un cadre ne déboucherait pas automatiquement sur la publication de rapports financiers de qualité. Il a ajouté que ce cadre, en tant que système, comportait des éléments interdépendants et que la qualité finale des informations dépendait de leur interaction. Un autre représentant a déclaré que le cadre pour le renforcement des capacités était exhaustif, et a fait part de l'expérience de son pays concernant la participation précoce des acteurs. Il a cité, par exemple, les discussions tenues avec les promoteurs immobiliers dans son pays après la publication par l'IASB de l'exposé-sondage sur la constatation des produits. Un autre représentant a soulevé la question de l'impact extraterritorial des réglementations à appliquer sur certains grands marchés, et les problèmes que les autres pays rencontraient pour s'y conformer. Un autre représentant a posé des questions au sujet de la gouvernance et du financement du Conseil fédéral de la comptabilité évoqué par l'un des intervenants. En réponse, l'intervenant en question a donné de plus amples détails sur les dispositifs de gouvernance, et a précisé que cette institution ne recevait pas de subvention financière du Gouvernement de son pays. Certains représentants ont noté qu'il importait d'associer les autorités des marchés, les commissaires à l'assurance, les investisseurs et les analystes financiers au débat sur la réforme du cadre réglementaire. Les représentants ont échangé leurs vues sur l'utilité d'établir des organismes publics de surveillance. De l'avis général, les pays adoptent une approche réglementaire différente afin d'obtenir la publication d'informations de qualité par les entreprises, et les organismes publics de surveillance étaient le seul modèle dans ce domaine.

21. La réunion-débat suivante a examiné les aspects du cadre pour le renforcement des capacités. Le premier intervenant, représentant l'IASB, a évoqué la complexité du cadre de publication d'informations par les entreprises et a souligné que l'existence d'un cadre strict était bénéfique à la fois pour les marchés de capitaux et pour le développement économique. Il a jugé important de disposer de comptables qualifiés pour bien appliquer les

normes. Il a mis l'accent sur le rôle des processus de supervision et a évoqué le degré de participation qui devrait être celui des autorités chargées de l'application dans ce domaine. S'exprimant au sujet de la situation des IFRS dans le monde, il a noté que depuis 2001, plus de 120 pays exigeaient ou autorisaient le recours aux IFRS. L'intervenant a décrit en détail les progrès accomplis dans le cadre des principaux projets que l'IASB exécutait. Il a formulé des observations sur les IFRS pour les PME et a fait observer que 60 juridictions avaient décidé d'adopter ces normes ou avaient déclaré leur intention de le faire. Il a souligné l'importance de l'année 2011, faisant observer que de nombreux pays adopteraient ces règles ou s'en approcheraient à ce moment-là, et a noté que 2010 constituait une date importante pour les projets du G-20 en matière de convergence. Il a jugé pertinent de fonder l'élaboration des normes comptables sur des principes. Enfin, il a noté que pour que les normes soient bien appliquées, il fallait que le niveau d'instruction soit élevé dans tous les domaines de la comptabilité.

22. L'intervenante suivante, qui représentait un organisme de normalisation et d'information financière, a évoqué la mise en valeur des capacités humaines dans son pays. Elle a donné des informations générales sur les activités de son organisme et a mis l'accent sur les critères utilisés pour se rapprocher des IFRS. Elle a indiqué l'existence d'un comité de transition, qui dirigeait le processus d'adoption des IFRS par les sociétés cotées à partir de 2012. Elle a illustré le rôle essentiel joué par la diffusion des normes comptables et par la formation à ces normes aux fins de leur bonne application. Elle a évoqué en outre le recours à un système de formation de formateurs et un programme de délivrance de diplômes dans son pays. Elle a fait observer que faute de ressources financières, les participants ne pouvaient assister à des ateliers, et a estimé qu'une solution possible serait de créer des bourses. Elle a expliqué qu'un autre obstacle était la lenteur des universités à modifier leurs programmes. Enfin, elle a constaté que le problème le plus important était que de nombreux utilisateurs d'états financiers n'exigeaient pas l'application intégrale des normes comptables.

23. L'intervenante suivante, qui représentait un ministère des finances, a exposé en détail les programmes de formation que le Gouvernement de son pays avait mis en place. Elle a donné des informations sur le nombre et les différents niveaux de qualification des experts-comptables dans son pays. Elle a expliqué ensuite les examens à passer pour être comptable et expert-comptable.

24. L'intervenant suivant, qui représentait le Conseil des normes internationales de la formation comptable, a considéré que la méconnaissance du rôle de la comptabilité et les faiblesses des organisations comptables professionnelles figuraient parmi les principaux obstacles à la publication d'informations financières de qualité. Il a aussi fait observer que ces organisations exerçaient une fonction technique utile et devaient entretenir des relations étroites avec les organismes de réglementation et avec les experts chargés de la formation et des examens. Il a constaté que dans certains pays, l'organisation comptable professionnelle était également chargée de la réglementer, et a jugé important de créer une institution différente pour s'acquitter de cette activité. Il a insisté sur le rôle essentiel des organismes comptables professionnels dans la mise en valeur et l'entretien des compétences, par le biais de programmes de formation professionnelle continue. Il a aussi évoqué la nécessité d'évaluer en permanence la qualité des programmes de formation comptable. Il a exposé en détail les prescriptions du Conseil des normes internationales de la formation comptable. Il a estimé que les programmes de jumelage étaient un moyen utile d'aider les pays en développement à accroître les capacités de leurs entreprises de publier des informations. Il a aussi noté que le principal problème posé par l'application des normes était celui de la traduction.

25. Le dernier intervenant, qui représentait Royal NIVRA, a donné un aperçu des activités de tutorat que cet organe exerçait afin de développer les capacités. Il a expliqué que NIVRA avait conclu des accords avec des organisations afin d'aider les membres de l'IFAC à renforcer leurs capacités et à appliquer les normes internationales. Il a indiqué que NIVRA suivait une stratégie à long terme qui couvrait une période de cinq à dix ans. Il a déclaré que le processus de tutorat associait tous les acteurs participant à l'application des IFRS. En ce qui concerne les problèmes de tutorat et les enseignements tirés, il a souligné que les conditions locales devaient être prises en compte et que, par conséquent, le processus d'application ne pouvait pas être identique dans tous les pays même si les résultats obtenus devaient être les mêmes.

26. Au cours du débat, un participant a demandé s'il était possible d'appliquer les normes de manière sélective. Il a aussi fait observer que la traduction des normes dans d'autres langues prenait beaucoup de temps. L'un des intervenants a répondu en expliquant que l'adoption des IFRS ne pouvait être sélective; toutefois, il a constaté que dans certains cas, des dérogations temporaires étaient nécessaires. Il a préconisé d'utiliser les traductions établies par d'autres pays parlant la même langue.

27. Les experts participant à la réunion-débat suivante ont examiné les moyens éventuels de mesurer les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités. Le premier intervenant a illustré un certain nombre d'avantages qui en découlaient. Les organismes publics pouvaient s'en servir pour cerner les domaines qui se prêtaient à des réformes pour allouer les ressources. Les autorités de réglementation utilisaient des outils de mesure pour faciliter l'adoption, l'application et le respect des normes. Parmi les autres bénéficiaires figuraient: les donateurs, qui pourraient évaluer la situation actuelle d'un pays ainsi que les progrès accomplis au fil du temps; les associations professionnelles, qui remédieraient aux cas de non-respect des normes; les éducateurs, qui élaboreraient les programmes en fonction des normes et des meilleures pratiques; et les investisseurs, qui en tiendraient compte dans l'analyse de leurs investissements. L'intervenant a noté que le cadre pour le renforcement des capacités était conçu pour que l'on puisse mesurer les progrès accomplis. En ce qui concerne la structure des informations utilisées à cette fin, il a expliqué la logique: d'abord les piliers, puis les jalons, ensuite les indicateurs, et enfin les questions posées aux fins de l'évaluation. Il a illustré la structure des données et les relations entre elles en prenant comme exemple le troisième pilier du cadre pour le renforcement des capacités (capacités humaines) et le sous-pilier de l'enseignement professionnel, de la formation et du perfectionnement permanent des compétences. Il a examiné les résultats d'une étude pilote portant sur l'indice de développement de la comptabilité, qui avait été mis au point par des experts internationaux avec le soutien financier de l'Agency for International Development des États-Unis. Il a conclu son exposé en traçant les perspectives de l'élaboration d'un outil de mesure à l'appui du cadre pour le renforcement des capacités ISAR-CNUCED, notamment en examinant des questions essentielles concernant l'adoption et l'application des normes internationales et des meilleures pratiques, le choix de méthodes de mesure fondées sur l'expérience acquise, la conduite de nouveaux essais pratiques de cet outil et l'examen des résultats des discussions régionales.

28. L'intervenant suivant a fait part de l'expérience de son pays concernant l'application des normes d'information financière dans les secteurs privé et public et les problèmes connexes en matière de renforcement des capacités. Il a indiqué que les règles d'information financière avaient commencé à être réformées en 2003, avec l'aide de la Banque mondiale. Une loi sur l'information financière avait été adoptée en 2004. Les règles d'information financière définissaient cinq types différents d'entités, à savoir: a) les entités ayant une présence publique notable, qui appliquaient les IFRS; b) les entreprises de taille moyenne, qui appliquaient les normes comptables nationales; et c) les petites entreprises, qui appliquaient des règles spéciales fondées sur la comptabilité fiscale. Les deux autres

types d'entités étaient les organisations non commerciales qui appliquaient les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les organisations non gouvernementales, qui appliquaient les IPSAS de base. L'intervenant a illustré un certain nombre de difficultés que son pays rencontrait à mener à bien la réforme de l'information financière. L'un des problèmes avait trait à la mise en valeur des ressources humaines. Un autre obstacle tenait à la réglementation et au contrôle de la qualité des cabinets d'audit. La traduction des IFRS et des IPSAS dans la langue nationale prévue pour 2010 était également problématique. L'intervenant a donné des détails sur la gouvernance et le financement du Conseil des normes nationales de son pays.

29. L'intervenant suivant, qui représentait le programme «Dépenses publiques et responsabilité financière» (PEFA), a donné des informations générales sur la création de ce programme. Il a exposé en détail le cadre de mesure mis au point afin de déterminer si un pays avait les outils voulus pour l'aider à atteindre les résultats budgétaires escomptés. Ce cadre comprenait 32 indicateurs de résultat, qui portaient sur tous les aspects principaux du système de gestion des finances publiques. Chaque indicateur comprenait entre deux et quatre sous-indicateurs. Chaque aspect devait être évalué séparément, et lorsqu'il n'y avait pas assez d'éléments, aucune appréciation ne devait être donnée. Au total, 74 aspects devaient être évalués, en utilisant les appréciations A, B, C et D. L'autre volet du cadre était constitué par un rapport type qui donnait des informations générales sur le pays, justifiait les indicateurs et comprenait un résumé intégré. L'intervenant a indiqué qu'il appartenait à chaque pays de décider de l'application du cadre PEFA. Depuis 2005, plus de 200 évaluations portant sur 115 pays avait été réalisées. Les résultats de l'évaluation PEFA étaient utilisés pour éclairer la réforme de la gestion des finances publiques, suivre les résultats des réformes, harmoniser les besoins d'information des organismes extérieurs qui soutenaient les réformes ou canalisait l'aide par le biais de systèmes nationaux, partager l'expérience acquise entre pays et groupes régionaux et entreprendre des travaux de recherche au niveau mondial.

30. L'intervenant suivant, qui représentait la Banque asiatique de développement, a fait part de son avis sur les méthodes d'évaluation du développement des capacités du point de vue d'une banque de développement. Concernant le cadre pour le renforcement des capacités ISAR/CNUCED, il a jugé qu'il serait utile d'ajouter des objectifs clairs et de définir des buts comme premier pilier. Les activités de renforcement des capacités que son organisation finançait portaient souvent sur les capacités humaines. On commençait par réaliser des évaluations diagnostiques des besoins, puis on concevait des projets ou des programmes. L'ampleur du projet dépendait des fonds disponibles pour le bénéficiaire. Puis venaient l'application, le suivi, l'achèvement et l'évaluation. Les progrès ou résultats seraient ensuite mesurés en fonction des objectifs fixés lors de l'élaboration du cadre, en fonction d'indicateurs quantifiables ou qualitatifs, des réponses des bénéficiaires, des examens menés par d'autres acteurs (tels que les organisations comptables professionnelles), des évaluations indépendantes et des comparaisons régionales. L'intervenant a souligné l'importance de garder à l'esprit le niveau macroéconomique dans le processus de renforcement des capacités.

31. L'intervenant suivant, qui était un universitaire, a indiqué que les indicateurs techniques de mesure du renforcement des capacités humaines étaient soit objectifs (factuels), soit normatifs (subjectifs). Par exemple, dans les normes internationales de formation comptable, les conditions d'admission et les connaissances revêtaient un caractère factuel, alors que les compétences professionnelles revêtaient un caractère normatif. L'évaluation et les compétences pratiques comportaient des éléments factuels et normatifs. Les capacités, fondées sur les moyens, contenaient des éléments factuels et normatifs, alors que les compétences, fondées sur les résultats, étaient normatives. L'intervenant a souligné que s'il n'existait pas de méthode préférable, la méthode suivie devait satisfaire à des critères tels que la fiabilité – produire des résultats cohérents et

objectifs au fil du temps; la validité – évaluer les résultats escomptés par des mesures quantitatives et qualitatives; et la crédibilité – être acceptable aux yeux des différents acteurs et du public. Il a défini les principes suivants, en vue de mesurer les caractéristiques techniques: les résultats doivent être mesurés par rapport à des critères de référence et ces critères de référence doivent être pris en compte dans toutes les cultures et tous les cadres réglementaires.

32. Au cours du débat, les représentants et les intervenants ont échangé leurs vues sur les différences entre la mesure des moyens et celle des résultats, et sur la manière dont l'une et l'autre étaient liées à des aspects du cadre pour le renforcement des capacités autres que les capacités humaines. Les représentants ont aussi posé des questions sur la façon de rendre un système de mesure plus souple sans en restreindre la comparabilité. Un représentant a noté que, dans un sens large, le cadre pour le renforcement des capacités pouvait être considéré comme un moyen et que la publication d'informations de qualité par les entreprises pouvait être considérée comme le résultat du système. Il a ensuite demandé comment la qualité des informations publiées par les entreprises pouvait être mesurée. L'un des intervenants était d'avis que réduire l'exercice de mesures à un seul nombre en restreignait l'utilité. Il a aussi noté qu'il serait utile de recourir à d'autres indicateurs ou à des indicateurs indirects lorsqu'il était impossible de trouver des indicateurs indiqués dans l'outil de mesure. De l'avis général, l'aspect du cadre pour le renforcement des capacités relatif à la mesure des progrès accomplis restait à élaborer et d'autres discussions seraient nécessaires pour aborder les questions y relatives.

C. Questions relatives aux informations sur les changements climatiques publiées par les entreprises (Point 4 de l'ordre du jour)

33. Le Groupe d'experts a aussi examiné les questions relatives à la publication d'informations sur les changements climatiques par les entreprises, dans le cadre du suivi des travaux déjà accomplis dans ce domaine et dans le but de se tenir au courant de l'évolution récente. Le secrétariat a présenté la question et a résumé la situation de manière générale, notamment en donnant un aperçu des travaux de recherche que la CNUCED avait menés récemment dans ce domaine et qui montraient que si de nombreuses STN publiaient des informations sur les changements climatiques, celles-ci n'étaient pas suffisamment comparables, ce qui les rendait inutiles. Les intervenants ont appelé l'attention sur les travaux menés dans le cadre de la Global Reporting Initiative, notamment de ses programmes de formation dans les pays en développement, et de la révision prochaine de ses orientations relatives à la publication d'informations sur la durabilité. Un représentant du Carbone Disclosure Standards Board (initiative lancée par le Forum économique mondial) a expliqué les efforts déployés par cet organisme pour mettre au point et promouvoir la publication d'informations normalisées sur les émissions de GES. Un représentant du secteur privé a évoqué les obstacles pratiques à l'établissement de rapports dans ce domaine. Un membre de la profession comptable qui suit les nouvelles mesures adoptées par les pouvoirs publics concernant l'information sur les changements climatiques a fait le point sur les initiatives adoptées en matière de réglementation. Puis, un spécialiste des questions d'audit et d'assurance relatives à la publication d'informations sur les émissions de GES a expliqué quelle était la pratique actuelle dans ce domaine, ainsi que les progrès réalisés dans la normalisation de méthodes destinées à l'assurance. Les intervenants ont aussi évoqué l'actualité internationale plus générale dans ce domaine, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la prochaine Conférence des Parties qui doit se tenir au Mexique au quatrième trimestre de 2010. Les intervenants ont souligné l'importance des travaux de l'ISAR dans ce domaine et ont appelé la demande faite à la CNUCED de promouvoir une approche harmonisée

concernant l'information publiée dans ce domaine. Le débat a ensuite été suivi de questions-réponses, qui ont été l'occasion pour les représentants de demander des informations complémentaires sur les possibilités de formation, de faire le point sur les activités menées dans leur région et de discuter avec les intervenants de questions techniques précises.

D. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les résultats de l'étude de la gouvernance d'entreprise en 2010, qui contenait une évaluation des informations publiées par les entreprises cotées sur 22 marchés boursiers pionniers. Il en ressortait que sur les marchés pionniers, les obligations en matière de publication d'informations étaient moins nombreuses que sur les marchés émergents plus importants ou dans les pays développés. Au cours du débat, un représentant a demandé des informations complémentaires concernant les travaux de recherche axés sur les prescriptions réglementaires dans son pays; le secrétariat a appelé l'attention sur les sources de référence et a proposé à tous les représentants de mener des études de cas sur un seul pays, lorsque cela était possible. Plusieurs représentants ont estimé que les conclusions du rapport étaient utiles et que le thème abordé était pertinent. Le représentant d'un institut d'administrateurs a fait observer que les travaux de recherche sur ce sujet avaient porté aussi sur son pays et a fait part des conclusions auxquelles il souscrivait.

E. Activités d'autres organisations

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Des représentants d'organisations régionales et internationales présentes dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises ont fait le point des activités menées depuis la vingt-sixième session de l'ISAR. La première intervenante, qui représentait la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), a commencé par donner un aperçu des activités de l'IFAC et de ses multiples conseils, initiatives et comités. Elle a indiqué que le Conseil des normes internationales de la formation comptable avait récemment révisé les normes internationales de la formation comptable, afin de les rendre plus claires. Elle a noté que le Conseil des normes internationales de déontologie comptable avait publié une version révisée du Code de déontologie comptable, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. L'intervenante a précisé que le Conseil des normes comptables internationales du secteur public avait mené des travaux dans le domaine de la publication d'informations sur la prestation de services et d'informations descriptives. Elle a examiné plusieurs initiatives prises par les comités de l'IFAC en vue de faciliter les processus d'adoption et d'application et de renforcer les activités des organismes membres.

36. L'intervenant suivant, représentant l'International Integrated Reporting Committee (IIRC), a souligné l'urgente nécessité pour les entreprises, d'une information intégrée portant sur les aspects environnementaux et sociaux, la gouvernance et les questions financières. Il a indiqué que l'IIRC avait été créé avec l'objectif de réunir tous les acteurs, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un modèle d'information intégrée de ce type. Il a noté que l'IIRC visait à créer un cadre mondialement reconnu de prise en compte de la durabilité qui améliorerait l'information disponible en vue de l'adoption de décisions éclairées en matière d'investissement, et a pris acte de la participation de la CNUCED à cette initiative.

37. L'intervenant suivant, représentant l'Africa Sustainable Investment Forum (AfricaSIF), a indiqué que son organisation revêtait la forme d'un réseau panafricain sans but lucratif lancé en juin 2010 dans le but de promouvoir l'investissement durable. Il a fait observer qu'AfricaSIF préconisait des principes d'investissement intégrant des éléments environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance en Afrique. Il a exposé les efforts et les activités qui étaient déjà déployés en Afrique dans ces trois domaines. Par exemple, il a évoqué les 33 pays africains signataires des Principes pour l'investissement responsable, et le fait que des sociétés cotées à la Bourse de Johannesburg adopteraient les prescriptions du King III Code en 2011. En outre, il a indiqué que les cinq plus grandes organisations africaines avaient créé le Comité d'information intégrée.

38. Un représentant de la Confédération des experts-comptables de l'Asie et du Pacifique a ensuite exposé en détail les activités de renforcement des capacités menées par son organisation. Il a noté qu'il était nécessaire de renforcer les relations entre les organismes membres. Il a aussi indiqué que les programmes de partage des connaissances et de tutorat étaient des moyens utiles de renforcer concrètement les capacités dans la région. Il a indiqué que la Fédération avait organisé des ateliers de formation de formateurs aux IFRS pour les PME, et aidé les organismes membres à se conformer aux déclarations de leurs obligations. Se tournant vers l'avenir, il a indiqué qu'en mai 2011 se tiendrait une conférence sur la comptabilité du secteur public à Séoul (République de Corée) en vue de promouvoir l'adoption et l'application des IPSAS. Il a aussi informé les représentants que la dix-huitième conférence de la Fédération aurait lieu en Australie du 7 au 9 septembre 2011.

39. Le représentant de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe a ensuite présenté un exposé. Il a précisé que, suite à la révision de sa stratégie, la Fédération s'emploierait principalement à promouvoir la libre circulation des comptables dans la région, à soutenir la coopération entre les organisations comptables professionnelles et le secteur public, à faciliter la constitution d'organismes comptables professionnels et à favoriser l'instauration de relations avec des organisations internationales. Il a noté que la Fédération avait collaboré avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'IFAC et d'autres acteurs afin de créer une fédération panafricaine de comptables. Concernant les activités de renforcement des capacités, il a évoqué la création d'établissements de tutorat dans plusieurs pays et le programme de formation de formateurs aux IFRS pour les PME exécuté en République-Unie de Tanzanie. Enfin, il a évoqué les travaux de la Fédération relatifs à la mise au point de micro-GAAP (principes comptables généralement acceptés).

40. Le dernier orateur, qui représentait la Fédération des experts-comptables européens (FEE), a donné un aperçu des activités récemment entreprises par son organisation et de l'évolution récente de la situation dans l'Union européenne. Il a souligné que la FEE était fermement attachée à un jeu unique de normes mondiales. Il a mis l'accent sur le rôle clef joué par l'European Financial Advisory Group au sein de la structure de l'information financière des entreprises en Europe. Il a évoqué les documents que la FEE avait publiés sur les provisions et les réserves bancaires, et sur la dépréciation des actifs financiers. Il a aussi noté que la FEE avait contribué au débat dirigé par la Commission européenne sur les IFRS pour les PME. Il a estimé que les obligations imposées aux microentités devraient être simplifiées, afin de soulager ces entreprises. Le représentant a expliqué que la FEE avait publié trois documents sur la gouvernance et la déontologie des entreprises en 2009. L'un d'eux traitait du rôle du commissaire aux comptes en matière d'assurance, un autre de l'intégrité dans la déontologie professionnelle et le troisième contenait une enquête sur la législation et les orientations. L'orateur a indiqué que la FEE avait publié des documents directifs et organisé des manifestations importantes sur le thème de la durabilité. Il a aussi évoqué en détail l'audit et l'assurance, et a expliqué que son organisation s'était employée essentiellement à promouvoir l'application des normes internationales comptables dans les

pays de l'UE; néanmoins, la décision de les rendre obligatoires n'avait pas encore été prise par la Commission européenne. L'orateur a aussi noté que l'UE avait publié un livre vert sur l'audit le 13 octobre 2010 afin de lancer un débat sur le rôle et la gouvernance des commissaires aux comptes.

III. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le bureau ci-après:

Présidente: M^{me} Nancy Kamp-Roelands (Pays-Bas)

Vice-Président/Rapporteur: M. Damir Kaufman (Croatie).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a aussi adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/55; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session.
6. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

3. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 15 octobre 2010, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I) et a décidé que la Présidente résumerait les discussions informelles (voir le chapitre II). Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de l'ISAR (voir l'annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 6 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session.
6. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la session:

| | |
|-----------------------|--|
| Afrique du Sud | Kenya |
| Albanie | Kirghizistan |
| Algérie | Koweït |
| Allemagne | Lituanie |
| Angola Argentine | Madagascar |
| Australie | Malaisie |
| Azerbaïdjan | Malte |
| Bahreïn | Maroc |
| Bangladesh | Mexique |
| Bélarus | Namibie |
| Belgique | Nigéria |
| Bénin | Oman |
| Bosnie-Herzégovine | Ouzbékistan |
| Brésil | Pakistan |
| Burkina Faso | Panama |
| Cambodge | Pays-Bas |
| Chili | Pérou |
| Chine | Philippines |
| Chypre | Pologne |
| Colombie | Portugal |
| Congo | Qatar |
| Côte d'Ivoire | République démocratique du Congo |
| Croatie | République dominicaine |
| Danemark | République tchèque |
| Égypte | Roumanie |
| Érythrée | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Espagne | Sénégal |
| États-Unis d'Amérique | Serbie |
| Éthiopie | Singapour |
| Fédération de Russie | Slovaquie |
| France | Soudan |
| Gambie | Suisse |
| Géorgie | Thaïlande |
| Grèce | Tunisie |
| Haïti | Turquie |
| Hongrie | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Îles Salomon | Viet Nam |
| Iraq | Zambie |
| Italie | Zimbabwe |
| Japon | |
| Kazakhstan | |

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/Inf.3.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Banque africaine de développement
 - Banque asiatique de développement
 - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
 - Fonds international de développement agricole
3. Les institutions spécialisées ci-après ont assisté à la session:
 - Organisation internationale du Travail
 - Union internationale des télécommunications
 - Banque mondiale
 - Organisation mondiale du commerce
4. L'Organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session:
 - Catégorie générale*
 - Ingénieurs du monde
5. Les intervenants ci-après ont contribué à la session:
 - M. Syed Asad Ali **Shah**, Président de l'ISAR à sa vingt-sixième session (Pakistan)
 - M^{me} Nancy **Kamp-Roelands**, Présidente (Pays-Bas)
 - M. Damir **Kaufman**, Vice-Président/Rapporteur (Croatie)
 - M^{me} Sylvie **Matherat**, Présidente du Groupe de travail sur la comptabilité, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire; Directrice de la Stabilité financière à la Banque de France
 - M. Mervyn **King**, Président, Global Reporting Initiative
 - M. Jeroen **Hooijer**, Chef, Unité de la comptabilité, Commission européenne
 - M. Robert **Bunting**, Président, Fédération internationale des experts-comptables
 - M. Nelson **Carvalho**, Professeur, Université de São Paulo (Brésil) (Président du groupe consultatif ISAR-CNUCED sur le cadre pour le renforcement des capacités)
 - M^{me} Deborah **Williams**, Présidente adjointe, Comité des nations en développement, IFAC
 - M. Juarez D. **Carneiro**, Conseil fédéral de la comptabilité, Brasília
 - M. Mike **Walsh**, Association des experts-comptables
 - M. Philippe **Danjou**, membre de l'International Accounting Standards Board
 - M. Lin **Zhu**, Directeur adjoint, Département de la réglementation comptable, Ministère des finances (Chine)
 - M^{me} Elsa Beatriz **García**, membre du Conseil mexicain des normes d'information financière
 - M. Mark **Allison**, Président du Conseil des normes internationales de la formation comptable
 - M. Paul **Hurks**, Directeur, International Accountancy Education and Development, Royal NIVRA
 - M. Gert **Karreman**, Professeur, Université de Leiden

- Mr. Fuad **Nasirov**, Directeur, Projet de comptabilité des entreprises et du secteur public, Ministère des finances (Azerbaïdjan)
- M. Frans E. **Ronsholt**, Chef, Secrétariat des dépenses publiques et de la comptabilité financière
- M. Samiuela **Tukuafu**, Spécialiste principal du secteur financier, Banque asiatique de développement
- M. Belverd **Needles**, Professeur, Université DePaul (États-Unis)
- M. Rick **Samans**, Directeur général, Forum économique mondial, Président du Conseil des normes d'information sur le climat
- M^{me} Teresa **Fogelberg**, Directrice générale adjointe, Global Reporting Initiative (Pays-Bas)
- M. Roger **Simnett**, Professeur, École de comptabilité, Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
- M. Gordon **Wilson**, Directeur, KPMG (Royaume-Uni)
- M^{me} Anne **Gadegaard**, Directrice de la gestion de la durabilité, Novo Nordisk A/S (Danemark)
- M^{me} Gabriella **Kusz**, Directrice technique, Développement des organismes membres, Fédération internationale des experts-comptables
- M. Graham **Sinclair**, Président, Africa Sustainable Investment Forum
- M. William **Palmer**, Confédération des experts-comptables de l'Asie et du Pacifique
- M. Vickson **Ncube**, Directeur général, Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe
- M. Henri **Olivier**, Secrétaire général, Fédération des experts-comptables européens
-